

Rapport du Commissaire à la transformation

AB HORIZON

Siège Social : 118-120 Rue Jeanne d'Arc
75013 Paris

Salvatore Scattarregia
Commissaire aux Comptes
25 BIS Rue Raymond du Temple
94300 VINCENNES

Rapport du Commissaire à la transformation

Sàrl AB HORIZON

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.223.43 et L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 22 avril 2025 nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Biens composant l'actif social

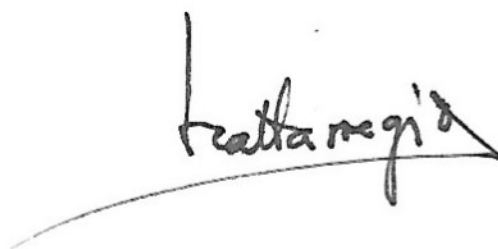
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Celui-ci est essentiellement composé à la dernière clôture au 31 décembre 2024 des titres de la Sàrl IRIS Holding (10 K€), de disponibilités (622 K€) et de créances diverses (308 K€), et d'un montant de capitaux propres de 907 K€. Il n'est intervenu aucun mouvement significatif depuis cette date.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a pas été constaté d'avantages particuliers stipulés.

Paris le 7 avril 2025



Salvatore Scattarregia

Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris